

DEPARTEMENT  
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON  
Séance du 07 Juillet 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 15	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 15

DATE DE LA CONVOCATION : 1 <sup>er</sup> juillet 2022
--

L'an deux mil vingt deux et le sept juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : NELIAS Agnès, BARNOUD Frédérique, DEJOUR Valérie, DAVIRON RADIX Jocelyne, RULLIAT Christian, RECOLLON Chantal, FOURDIN Fabrice, CAFFIER Fabien, CHABRAN Fanny, LHOPITAL Guy, BELTRAN Yves, BLUM Virginie, DURAND Pierre.

Etaient absents : AIGLON Olivier (pouvoir à CAFFIER Fabien), GLEREAN Thibault (pouvoir à BARNOUD Frédérique)

Secrétaire de séance : BLUM Virginie

D/2022-057

**Objet de la délibération** : Modification des Délégués au Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Sud-Ouest Lyonnais (SIDESOL)

Vu les articles L 5211-7, L 5211-8 et L 5212-7 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu les articles L 5211-7, L 5211-8 et L 5212-7 du Code général des collectivités territoriales,

Madame la Maire expose à l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal, par délibération du 15 juin 2020, il avait été procédé à l'élection des représentants de la commune au SIDESOL (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Sud-Ouest Lyonnais). Suite à la démission de Julien LIOT, il convient de désigner son remplaçant.

Madame la Maire rappelle que l'élection doit avoir lieu au scrutin secret uninominal à la majorité absolue. Si après deux tours, aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il doit être procédé à un 3<sup>ème</sup> tour au cours duquel l'élection a lieu à la majorité relative, conformément à l'article 163.6 du Code des Communes et L 5212.7 du C.G.C.T.

Il est procédé aux opérations de vote. Se présentent :

En qualité de délégués titulaires : M. LHOPITAL Guy et M. AIGLON Olivier  
En qualité de délégués suppléants : Mme NELIAS Agnès et M. DURAND Pierre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DESIGNE** comme suit les représentants de la commune au sein du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Sud-Ouest Lyonnais :

M. LHOPITAL Guy et M. AIGLON Olivier, en qualité de délégués titulaires (par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION)

Mme NELIAS Agnès et M. DURAND Pierre, en qualité de délégués suppléants (par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION)

Fait et délibéré, les jour, mois et an  
ci-dessus.

Madame la Maire,

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le :

Publication ou notification du :

Affichage du compte-rendu le :

19 JUIL. 2022

19 JUIL. 2022

19 JUIL. 2022

